



PACTES FISCAUX ET FINANCIERS
Club des agglo
Juin 2015

c.delpech@adcf.asso.fr



PACTES FINANCIERS ET FISCAUX

SOLIDARITÉ COMMUNES / COMMUNAUTÉ : article 1609 nonies C, CGI

A l'origine de cet article :

- la mise en place de la fiscalité professionnelle unique
- le traitement de la « neutralisation » budgétaire du transfert des compétences à l'EPCI (dépense) et de la mutualisation de la fiscalité professionnelle (recette)
- le solde = les attributions de compensation
- avec le temps : positives... / négatives

→ *Peut aussi devenir un outil de solidarité / le devient de fait avec le temps*

PACTES FINANCIERS ET FISCAUX

→ Autres outils de solidarité (article 1609 nonies C, CGI) : la **DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC)**

- « L'EPCI peut instituer au bénéfice de ses communes membres ...**une dotation de solidarité communautaire** (majorité des 2/3 du CC).

→ obligatoire pour les CU et métropoles

-le montant de cette dotation est fixé librement par le conseil communautaire

- Elle est répartie en tenant compte prioritairement de :

- . l'importance de la population
- . du potentiel fiscal ou financier par habitant,
- . et d'autres critères fixés librement

→ *d'autres outils de solidarité : le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) / les fonds de concours*

PACTES FINANCIERS ET FISCAUX

(article 1609 nonies c)

« Pour les CU, les métropoles et la métropole de Lyon, ou les communautés signataires d'un contrat de ville il y a lieu de définir » :

→ **un Pacte financier et fiscal de solidarité :**

A quoi sert-il ? : « il définit *les objectifs de péréquation et de renforcement des solidarités financière et fiscale entre ses communes membres sur la durée du contrat de ville* »

« *réduire les disparités de charges et de recettes (entre les communes)* ».

Avec qui ? : « à élaborer, en concertation avec les communes membres »

PACTES FINANCIERS ET FISCAUX

Quel contenu ?

- . « *Il tient compte des efforts de mutualisation des recettes et des charges déjà engagés ou envisagés à l'occasion des transferts de compétences,*
- . des règles d'évolution des attributions de compensation,
- . des politiques communautaires poursuivies au moyen des **fonds de concours** ou de la **DSC**, du **FPIC**....

A défaut d'avoir élaboré un tel pacte ou de s'engager à l'élaborer dans la première année de mise en œuvre du contrat de ville,.....

..... DSC obligatoireen fonction de critères de péréquation concourant à la réduction des disparités de ressources et de charges entre les communes.

PACTES FINANCIERS ET FISCAUX

→ Article 17 septdecie AA, loi Notr

prévoit deux choses :

1/ Pour les communautés signataires d'un contrat de ville et les métropoles " issues de fusion " (...?) l'institution d'une DSC est obligatoire si l'écart de potentiel fiscal agrégé (PFIA) entre les deux epci qui fusionnent est supérieur ou égal à 40 %

→ les communautés concernées par cette situation semblent assez limitées

2/ pour toutes les communautés signataires d'un contrat de ville et toutes les métropoles : la mise en route d'un pacte financier est rendue obligatoire. A défaut : DSC obligatoire au bénéfice de la commune concernée par le contrat de ville et dont le montant serait au **moins égal à 10 % du produit CVAE/ CFE+ IFER**

---> bcp de communautés seraient concernées. Côté positif : elles vont être obligée de mettre en œuvre un pacte financier / côté moins positif : les villes concernées pourraient préférer ... les 10 % au pacte financier !

PACTES FINANCIERS ET FISCAUX

→ Approche principalement financière

→ Sur un modèle « redistributif »

→ Laisse de coté :

- La mutualisation de l'offre de service sur le périmètre communautaire / ou son financement directe

- La prise en charge par la communauté de projet d'investissement communautaire ou territorialisé

→ Pacte financier

UN PACTE POUR QUELS OBJECTIFS ?

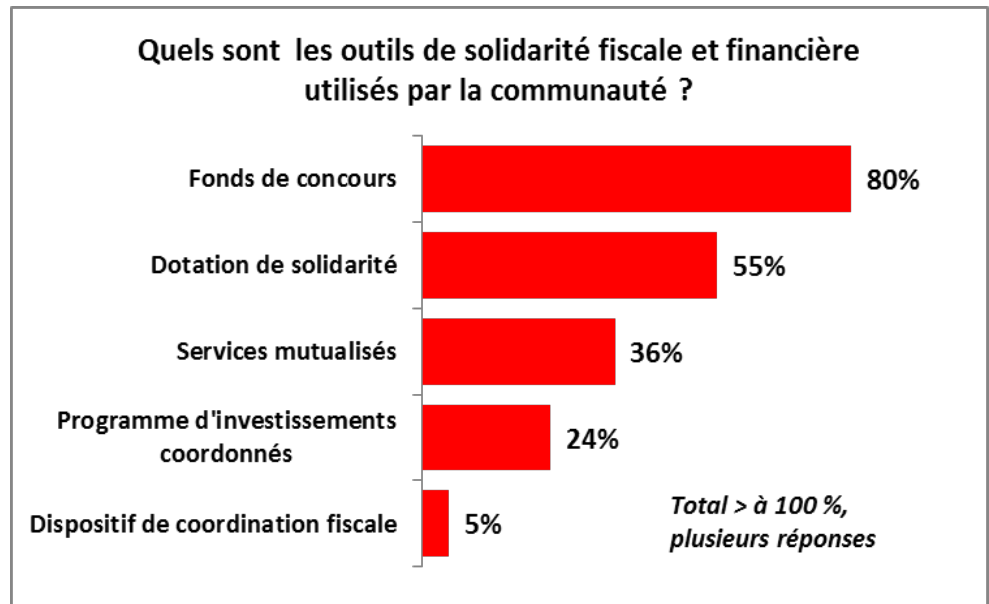
- Mettre en œuvre le projet de territoire
- Corriger des écarts de richesse
- Soutenir la capacité d'investissement des communes
- Soutenir la capacité d'investissement de la communauté
- Optimiser le levier fiscal en coordonnant le rythme d'évolution et l'importance des prélèvements fiscaux

→ Approche quantitative et **qualitative**

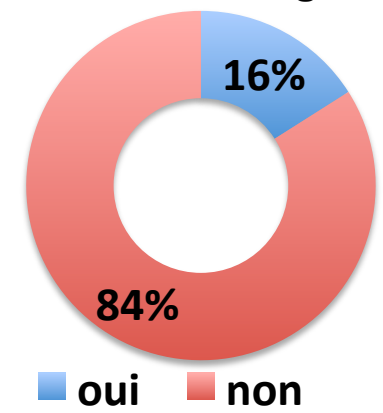
Développer des outils de connaissance des disparités / les objectiver
Mettre en place une gestion de projet qui dépasse l'échelle du quartier
Identifier des actions illustrant la solidarité entre les communes au sein du territoire communautaire
Coordonner pacte financier et projet de territoire

L'ENQUETE DE L'ADCF SUR LES PACTES

Beaucoup d'accords financiers mais peu de pactes

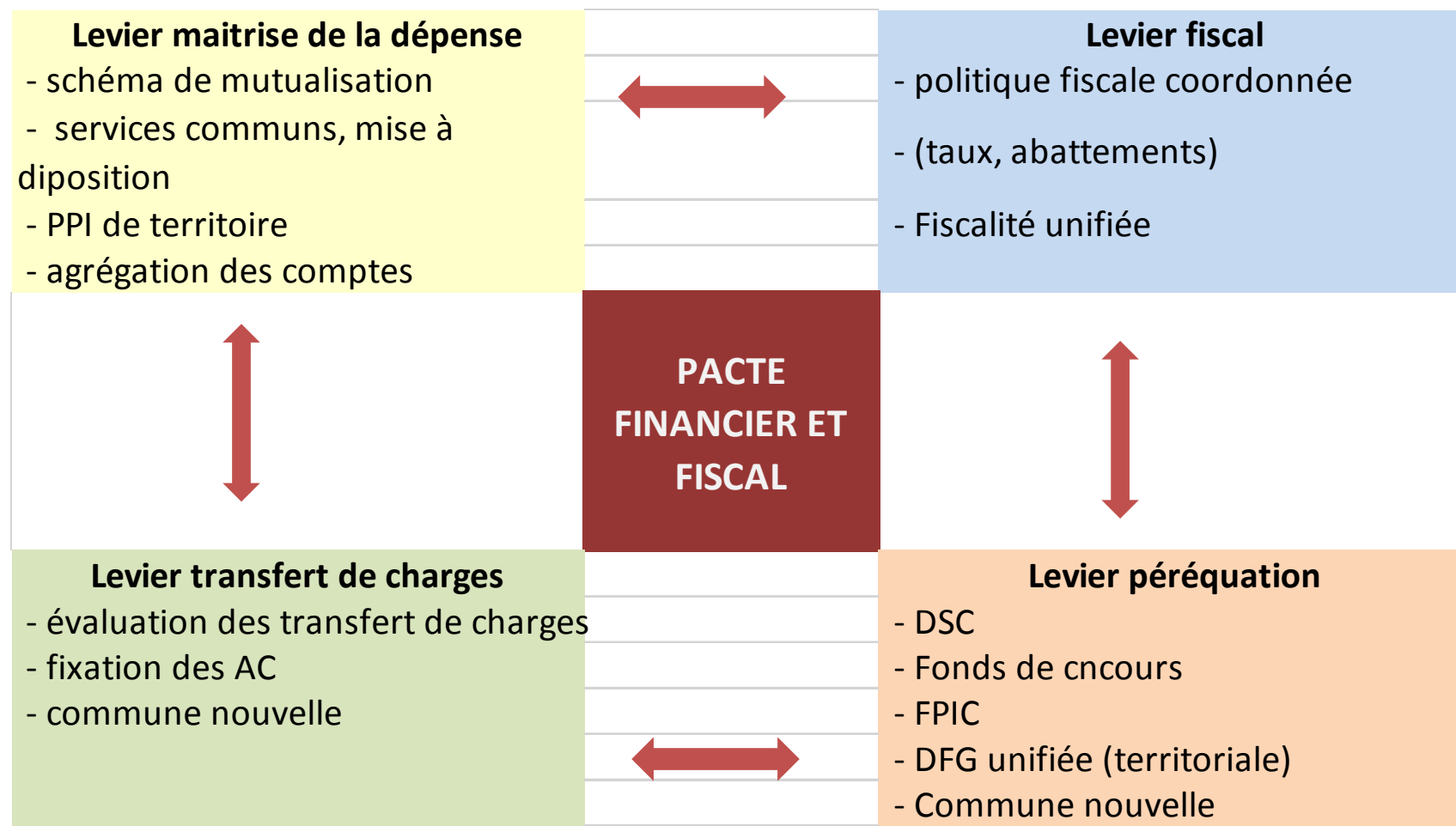


Ces outils sont-ils rassemblés au sein d'un document global



LES PACTES FISCAUX ET FINANCIERS

LA BOITE *NOUVELLE* À OUTILS DU PACTE FINANCIER ET FISCAL





PACTES FISCAUX ET FINANCIERS
Club des agglo
Juin 2015

c.delpech@adcf.asso.fr

